



## Communiqué de presse

Verviers, le 20 mars 2020

### [ CORONAVIRUS – COVID-19 – CONFINEMENT À VERVIERS, LES INFORMATIONS PRATIQUES ]

Les autorités de la Ville de Verviers se sont réunies pour transposer les mesures prises par le Conseil National de Sécurité sur le territoire communal.

Les directives de l'état fédéral annoncées par la Première Ministre ont été claires et doivent être rigoureusement respectées.

Le texte complet de l'arrêté ministériel du 18 mars est disponible au [téléchargement sur notre site web](#), il détaille l'ensemble des mesures de confinement, les secteurs qui peuvent continuer à fonctionner, ...

Les mesures décidées sont d'application à partir du 18 mars à 12h.

### SERVICES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

- L'Administration communale fonctionne en service minimum, alliant une présence réduite et du télétravail. Les services ne sont plus accessibles que sur rendez-vous au 087 325 325 ;
- Au service Population, les rendez-vous le mardi soir sont maintenus, les permanences pour les rendez-vous le mercredi après-midi et le samedi matin sont supprimées ;
- Pour rappel, notre e-guichet permet de commander certains documents sur <https://verviers.guichet-citoyen.be/>, avec paiement en ligne sécurisé ;
- Le délai d'obtention des permis de conduire ne peut être garanti à cinq jours et dépendra directement des délais de livraison du prestataire externe ;
- Les délais en matière d'enquête publique ou annonce de projet sont suspendus, suite à la décision du Gouvernement wallon de suspendre les délais de rigueur et de recours. Dans ce contexte, nous vous invitons à postposer le dépôt ou l'envoi de nouvelles demandes de permis après cette période critique ;
- Les ouvriers continuent d'assurer la maintenance du territoire ;
- La Maison de l'Égalité des Chances et le Ressort sont fermés jusqu'à nouvel ordre ;
- Les enterrements dans les cimetières communaux seront bien assurés par l'équipe communale des fossoyeurs, mais ils sont limités à 10 personnes maximum ;
- Les mariages sont maintenus. Il est cependant demandé à ce qu'ils se déroulent en petit comité – maximum 10 personnes. Les cérémonies religieuses sont annulées, de même que les festivités de mariage ;
- En ce qui concerne la vie politique, le Conseil communal du 30 mars est reporté.

### PLAINES ET TERRAINS DE JEUX

- Tous les coins et plaines de jeux ainsi que les terrains de sport sont totalement inaccessibles et ce, jusqu'à nouvel ordre ;
- Les plaines communales prévues durant les congés de printemps sont annulées.

## **PARC DOMANIAL DE SÉROULE ET AUTRES PARCS COMMUNAUX**

Le parc domanial de Séroule et les autres parcs communaux restent accessibles au public moyennant les conditions suivantes :

- Regroupement interdit.
- Accès réservés aux personnes seules ou accompagnées de proches ou de membres de leur famille (quel qu'en soit le nombre) vivant sous le même toit ou un(e) ami(e).
- les visiteurs du parc ne peuvent pas s'asseoir sur les bancs ou du moins préserver une distance de sécurité de minimum 1,5 mètre entre les personnes.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour garantir l'application de ces précautions afin de limiter la propagation du virus. Si ces règles n'étaient pas respectées, la Ville et le Service Public de Wallonie seraient dans l'obligation de fermer le parc au public. Soyez vigilant et responsable !

## **COMMERCE**

- Le marché hebdomadaire du samedi matin est annulé jusqu'au 5 avril, Verviers disposant d'infrastructures commerciales alimentaires ;
- Les lavoirs automatiques peuvent continuer à fonctionner, pour autant que les règles de distanciation sociale soient respectées ;
- Les coiffeurs peuvent ouvrir en semaine et le week-end mais uniquement sur rendez-vous et un seul client à la fois dans le salon ;
- Concernant le commerce sur le territoire communal : les restaurants, salons de thé, bars et discothèques seront fermés. La vente à emporter et les livraisons à domicile sont autorisées. La consommation sur place, à table, dans les snacks, sandwicheries, fastfood et autres lieux est interdite. Les terrasses doivent être rentrées ;
- Les magasins d'alimentation et les pharmacies restent ouverts tous les jours, y compris le week-end ;
- Il est décidé que, sur le territoire de la Ville de Verviers, la distanciation sociale requise impose, outre le maintien général d'une distance d'1,5 mètre entre chaque personne, que la présence d'une seule personne à la fois ne soit autorisée à l'intérieur des commerces dits de proximité c'est-à-dire autres que ceux assimilés à une grande surface.

## **FERMETURE DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES**

Par arrêté du Gouverneur de la Province de ce 19 mars 2020, les hébergements touristiques situés en Province de Liège doivent fermer immédiatement.

Les résidents encore présents (à l'exception des résidents permanents) devront avoir quitté les lieux pour le vendredi 20 mars 2020 à 18h.

[Retrouvez le texte complet de l'arrêté sur notre site web.](#)

## **SOUTIEN AU SECTEUR ÉCONOMIQUE**

Le Collège communal a décidé de suspendre la perception des taxes liée aux activités qui sont ou ont été interrompues pour des raisons sanitaires, sauf dans les cas où un envoi tardif empêcherait la perception pour cause de dépassement de délai.

Le Collège communal proposera au Conseil Communal de se prononcer sur d'éventuelle exonération en fonction de l'évolution de la situation.

## STATIONNEMENT

Le contrôle du stationnement dans toute la Ville de Verviers est suspendu jusqu'au 5 avril inclus.

## COLLECTES DE DECHETS

- Les tournées de collectes sont inchangées. Toutefois, leurs horaires sont susceptibles d'être modifiés. Intradel conseille donc aux citoyens de sortir leurs conteneurs en soirée la veille du jour de collecte et de ne pas s'étonner d'une collecte plus tardive ;
- Recyparcs : à partir de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, les recyparcs et le Biocentre de Soumagne sont fermés ;
- Encombrants : la collecte des encombrants de RCYCL ne s'effectuera plus jusqu'à nouvel ordre. Rcycl va prévenir les personnes qui s'étaient inscrites pour les 23 et 24 mars que la collecte est annulée ;
- Plastiques agricoles : la collecte des plastiques agricoles est également suspendue jusqu'à nouvel ordre.

## CHANTIERS EN COURS

La majorité des travaux en cours sont à l'arrêt (décision propre à chaque entrepreneur), la Ville veillera à la fermeture efficace des chantiers.

Retrouvez le détail pour chaque chantier sur le site web : [www.verviers.be/travaux](http://www.verviers.be/travaux)

## ECOLES COMMUNALES

Pour rappel, au niveau des écoles communales : un système de garderie est organisé pour les enfants dont les 2 parents :

- travaillent dans les hôpitaux, les pharmacies, les centres médicaux, les écoles ;
- sont aides-soignants, médecins, infirmiers, pompiers, ambulanciers ou policiers ;
- travaillent dans les autres domaines et n'ont ni la possibilité de faire garder leur enfant par des personnes autres que des personnes âgées, ni celle de faire du télétravail ou de déplacer leurs horaires afin d'organiser la garde de leur(s) enfant(s).

Seuls 32 enfants sont présents sur l'ensemble de nos écoles communales. Ils sont encadrés par un enseignant pour trois enfants au maximum.

L'occasion de remercier les enseignants qui se relaient, les directions des écoles et les parents !

## VIOLENCES CONJUGALES ET CONFINEMENT

Adresse administrative : Place du Marché, 55 - 4800 VERVIERS

Localisation : Rue Spintay, 52 - 4800 VERVIERS

087 326 064 | [communication@verviers.be](mailto:communication@verviers.be) | [www.verviers.be](http://www.verviers.be)

L'actuel confinement peut se transformer en véritable enfer pour les femmes battues. Ne les oublions pas.

Le numéro gratuit 0800 300 30 reste accessible à toutes et tous.

Enfin, continuez à vous informer sur les canaux officiels :

- le site internet de référence : <https://www.info-coronavirus.be/fr/>
- les médias sociaux : Twitter @SanteBelgique / Facebook SanteBelgique
- le contact center : 0800 14 689

## CONTACT

Ville de Verviers | Muriel TARGNION, Bourgmestre

087 325 201